

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 novembre 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 111 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Patrick MAGRO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI représentée par Julien RAVIER - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Jean-Louis BONAN représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Nicole BOUILLLOT représentée par Josiane FOINKINOS - Valérie BOYER représentée par Laurence LUCCIONI - Catherine CHAZEAU représentée par Marc LOPEZ - Alain CHOPIN représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Monique CORDIER - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Anne DAURES représentée par Brigitte VIRZI - Dominique DELOURS représenté par Véronique PRADEL - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Karim GHENDOUF représenté par Marc POGGIALE - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Albert GUIGUI représenté par Albert LAPEYRE - Dany LAMY représenté par Sandrine D'ANGIO - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Janine MARY représentée par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Lisette NARDUCCI représentée par Georges GOMEZ - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Grégory PANAGAUDIS représenté par Claudette MOMPRIVE - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Xavier MERY - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Sandra DALBIN - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Claude VALLETTE représenté par Carine ROGER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Jean-Claude DELAGE - Yann FARINA - Samia GHALI - Bruno GILLES - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Nathalie LAINE - Laurent LAVIE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Georges MAURY - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Roland PIGAMO - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Eric SCOTTO - Jean-Louis TIXIER - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 13 Novembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Novembre 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

PROX 008-372/18/CT

■ Approbation de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et de remboursement de travaux portant sur l'aménagement d'un cheminement piétons/vélos le long du chemin des Peupliers à Ceyreste
DAEP 18/16757/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Métropole et la Ville ont engagé un projet visant à aménager un cheminement piétons/vélos le long du chemin des Peupliers à Ceyreste.

Ce projet doit permettre de desservir le quartier du Réservoir, en plein développement urbain, au centre-ville et se coordonne avec le schéma directeur des « modes doux » du Département.

Il s'agit d'un aménagement linéaire de plus de 600 m sur une route péri-urbaine supportant un important transit inter-urbain permettant de relier la ville de Ceyreste à la zone Athélia.

L'actuelle voie composée d'une chaussée de 5,50 mètres sans trottoir, n'autorise pas un cheminement des piétons et des vélos en toute sécurité alors que le secteur résidentiel est en pleine extension.

De plus, le périmètre de l'opération intègre la sécurisation du carrefour chemin de Valtendre/Chemin des Peupliers, qui s'avère aujourd'hui accidentogène.

Les enjeux généraux affichés pour l'aménagement du mode de cheminement doux le long du chemin des Peupliers, sont de :

- Sécuriser le cheminement piétons et la circulation des vélos entre le chemin du Réservoir et l'impasse Chantemerle/chemin de Saint-Antoine,
- Créer 2 quais bus,
- Sécuriser le carrefour routier chemin de Valtendre/Chemin des Peupliers,
- Sécuriser la traversée piétonne du cheminement doux vers le trottoir à l'est du projet,
- Réaliser les aménagements nécessaires pour les eaux pluviales,
- Développer le réseau d'éclairage public,
- Apporter un traitement paysager qualitatif pour encourager son utilisation

Afin, d'assurer la prise en compte des objectifs de la Métropole, et de la Ville de Ceyreste, visant à l'aménagement d'un cheminement pour les déplacements en mode doux le long du chemin des Peupliers à Ceyreste, la Métropole et la Ville ont adopté des règles de cofinancement des travaux.

La présente convention a donc pour objet de confier à la Métropole Aix-Marseille Provence ayant donné la délégation au Conseil de Territoire Marseille Provence, la maîtrise d'ouvrage des travaux de compétence communale.

Elle a également pour objet de définir les conditions de reprise en gestion des parties d'ouvrages par la Ville qui devra en assurer l'entretien et l'exploitation à l'issue des travaux.

La Métropole Aix-Marseille Provence sera alors seule compétente pour la passation et l'exécution des marchés, l'attribution des marchés, les études et les travaux.

Signé le 13 Novembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Novembre 2018

Le montant global de l'opération s'évalue, sur la base de l'estimation établie dans le cadre de l'étude niveau projet, à 1 000 000 euros TTC répartis comme suit :

- Part métropolitaine : 830 000 euros TTC
- Part communale : 170 000 euros TTC

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 juillet 2017

OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu'il est nécessaire de réaliser l'aménagement d'un cheminement piétons/vélos le long du chemin des Peupliers à Ceyreste ;
- Qu'il est nécessaire d'approuver la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage et de remboursement de travaux avec la commune de Ceyreste pour l'aménagement d'un cheminement piétons/vélos le long du chemin des Peupliers ;

DELIBERE

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage et de remboursement de travaux avec la commune de Ceyreste pour l'aménagement d'un cheminement piétons/vélos le long du chemin des Peupliers.

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC